

## Carrefour : La mobilisation ne fait que commencer !



Un plan d'une brutalité sans précédent : le 24 janvier dernier, Alexandre Bompard, nouveau PDG de Carrefour, annonçait des mesures drastiques :

- suppression de 2400 emplois dans les sièges du groupe ;
- cession de 273 magasins soit 1400 postes menacés ;
- réduction des surfaces des hypermarchés.
- cession de 500 millions d'euros d'actifs non stratégiques.
- réduction des coûts de 2 milliards d'euros.

La CGT rappelle que Carrefour bénéficie chaque année de plus de 400 millions d'euros d'aides de l'Etat (CICE et exonération de cotisations salariales) et en appelle à la responsabilité du gouvernement.

A Carrefour Barentin, une centaine de camarades de la CGT se sont retrouvés devant le magasin ! Un très beau rassemblement du Commerce et de l'Interpro ainsi que des UL'S du département...

20 à 25 salariés en roulement du magasin se sont déclarés en grève et sont venus sur le piquet de grève.

Une vingtaine de camarades et salariés des Carrefour Proxy de Bois-Guillaume et Saint Etienne (menacés de fermeture) sont venus en soutien ainsi que des camarades de Carrefour Market et Carrefour Tourville.

Les Unions locales du Trait, de Rouen, de Dieppe, de Saint-Etienne, Lillebonne et bien sur d'Elbeuf étaient présentes.

Pour le commerce, plusieurs élus sont venus avec leurs drapeaux : Castorama, Leclerc, McDonald's, AD Distribution, FNAC ... Plusieurs syndicats ont aussi renforcé la lutte : FAPT, Energies, Territoriaux, Hospitaliers, Métallurgie ...

### LA LUTTE CONTINUE !

**BOMPARD TON PLAN MACABRE NE PASSERA PAS !**



Suite aux nombreuses suppressions d'emplois prévues dans les magasins CARREFOUR, le magasin CARREFOUR CONTACT de ST ETIENNE DU ROUVRAY organisait, ce samedi 10 février avec le soutien de l'Union Locale, un rassemblement pour lutter contre les fermetures de magasins CARREFOUR.

**Le magasin a été fermé toute la journée. Très bonne mobilisation des salariés.**

## Déclaration CCN des 6 et 7 février 2018

### Et si on y allait tous ensemble ?

Ce début d'année 2018 est marqué par de fortes mobilisations dans des différentes professions ou entreprises dans le public comme dans le privé. A l'exemple des agents de l'Administration pénitentiaire, de l'Education nationale ou du personnel des EHPAD, ceux de carrefour et bien d'autres, les questions de l'emploi, des conditions de travail et des salaires sont au cœur de ces actions.

Toutes les générations sont concernées des lycéens aux retraités. Les nombreux témoignages entendus ces derniers jours, montrent de façon évidente les réalités d'un monde du travail en souffrance, de salariés non reconnus dans leur qualification et leur savoir-faire, d'un manque de moyens humains et matériels. Ces réalités d'un monde du travail se heurtent à chaque fois à une autre réalité, celle de la logique financière et boursière. Malgré tout de nombreux salariés engrangent des victoires dans les mobilisations d'entreprises.

Quand le PDG de Carrefour annonce 2400 suppressions d'emplois, l'action du groupe en bourse s'envole et les actionnaires perçoivent 500 millions d'euros de dividendes.

Quand le Gouvernement refuse de satisfaire les revendications des personnels pénitentiaires ou dans la santé, le Président de la République reçoit royalement les patrons des plus grandes entreprises mondiales dont la plupart ne payent pas d'impôt dans notre pays.

Dans le même temps, les services publics ne peuvent plus répondre aux besoins immenses des citoyens ceci par manque de moyens. Le projet du gouvernement « Action Publique 2022 » affiche clairement une volonté de nouveaux abandons.

Un récent sondage montre un soutien massif, 87% des français interrogés, aux derniers mouvements sociaux dans l'administration pénitentiaire et dans les EHPAD. D'ailleurs, 64% de ces mêmes personnes considèrent que ces mobilisations pourraient se développer.

Face à ce mécontentement généralisé, la CGT propose d'agir autour de propositions concrètes pour améliorer le quotidien du monde du travail et la création de milliers d'emplois et un autre projet de société de progrès social.

- La réduction du temps de travail à 32 heures pour les salariés à temps plein et la fin des temps partiels imposés

- L'augmentation des salaires et des pensions, la reconnaissance des qualifications et l'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes.
- Des droits nouveaux et une véritable protection sociale pour tous.
- Des services publics partout et pour tous.

**Plusieurs journées d'actions parfois dans l'unité sont déjà inscrites dans le paysage social de ces prochains jours et semaines.**

- ✓ Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, doit nous permettre de porter, notamment, la question de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- ✓ Le 15 mars avec les retraités dans l'unité.
- ✓ Le 22 mars, dans la Fonction publique à l'appel de 7 organisations syndicales.

Elles doivent être l'occasion de faire converger public/privé, de rassembler tous les salariés, les retraités, les jeunes et privés d'emploi.

Partir des réalités et des besoins individuels doit se conjuguer avec une démarche collective.

Sans globaliser les problèmes, faire converger ces luttes, partir des exigences du salariat, faire connaître les propositions CGT est une nécessité dans la période.

**La CGT propose de construire ensemble une journée d'action interprofessionnelle dans les prochaines semaines un tous ensemble où chacune et chacun pourrait inscrire ses propres revendications et s'inscrire dans un processus pour gagner.**

Dans ce sens, ses militants et syndiqués iront à votre rencontre pour construire cette initiative et les formes qu'elle pourrait prendre, vous ouvrir les portes de la CGT et vous inviter à y adhérer.

Un autre avenir, porteur de progrès social, est possible si nous prenons nos affaires en mains.

Montreuil, le 7 février 2018.



## Mobilisation dans les lycées.

Le gouvernement précisera exactement le contenu de sa « réforme » du bac et du lycée au conseil des ministres le 14 février. Mais à la lecture du rapport Mathiot, on a déjà une idée assez précise de ce qui va tomber sur la tête des lycéens.



Avec 40% du résultat final attribués par le contrôle continu, on s'oriente vers un diplôme maison qui ne sera plus reconnu sur l'ensemble du territoire et dans les différentes conventions collectives.

Pour les salariés, c'est un recul majeur, qui accompagne les attaques contre toutes les formes de garanties collectives : **la fin des diplômes nationaux accélérerait la fin des conventions collectives nationales et des statuts nationaux.**

Avec la mise en place du « plan Etudiants », le gouvernement choisit d'interdire à des milliers de jeunes l'accès à l'enseignement supérieur : ça coûte moins cher que d'accueillir les enfants du baby-boom des années 2000, c'est-à-dire 40 000 étudiants supplémentaires pendant au moins 5 ans.

L'enseignement supérieur souffre de sous-investissement depuis des années. Déjà l'année dernière, 130 000 néo-bacheliers s'étaient retrouvés sans l'affectation de leur choix ou avaient tout simplement renoncé à faire des études.

Avec le « plan Etudiants », les néo-bacheliers ne pourront plus choisir leur filière d'enseignement supérieur, ils seront triés et sélectionnés par elles, il n'y aura peut-être pas assez de place pour les accueillir, il faudra peut-être se payer une école de remise à niveau si l'établissement l'exige pour vous garder une place.

A Rouen, les lycéens ont lancé la mobilisation dès la fin du mois de janvier. Suite à des appels nationaux les 1er et 6 février, ils ont été rejoints par des personnels de l'Education nationale et de l'Université et des parents d'élèves (FCPE). A ce jour, le mouvement est toujours en phase de construction.

En Seine-Maritime, il est embryonnaire chez les étudiants, il est bien lancé dans certains lycées de l'agglomération rouennaise, mais il reste inégal sur le département, tant chez les lycéens que chez les professeurs.

Avec les lycéens et les étudiants, nous nous sommes engagés dans un travail d'information des jeunes et de nos collègues : diffusion de tracts devant les lycées à Rouen et sur les universités à l'occasion des journées portes ouvertes le 10 février (Mt St-Aignan et Rouen).

**Le 15 février, les syndicats (CGT Educ, SUD Educ, FO, FSU), et les organisations lycéennes organisent une réunion publique à Rouen et au Havre.**

**A Rouen, les lycéens appellent à une nouvelle manifestation avec le soutien de la CGT Educ, SUD Educ, SNES, SNESUP pour exiger :**

- le retrait de la « réforme » du lycée et l'abandon du rapport Mathiot.
- le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et qualifications.
- le maintien du bac comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales et anonymes et comme premier grade universitaire.

Le bac doit garantir l'accès de tous les bacheliers, sur tout le territoire, aux filières de l'enseignement supérieur de leur choix.

Son caractère national doit aussi garantir au baccalauréat sa reconnaissance dans toutes les branches professionnelles.

- le refus de toute forme de sélection à l'entrée de l'université ainsi qu'un investissement massif pour en augmenter les capacités d'accueil tout en proposant des conditions d'accueil satisfaisantes.

- l'arrêt des suppressions de postes.

**Le 15 février :**

**Manif : 10h30, cours Clémenceau à Rouen**

**Réunions publiques : 18h, Université Pasteur, à Rouen.  
18h, Franklin, au Havre.**

**Déclaration de la Commission exécutive de l'UD  
Pour la défense de notre camarade Mickaël Landivat**

La Commission Exécutive de l'UD du 5 février a pris des décisions pour défendre notre camarade Mickaël Landivat. Mickaël de la CGT des territoriaux du Havre est convoqué le 20 février à un Conseil de discipline à Rouen. Il risque la révocation (= le licenciement).

Cela apparaît pour de l'acharnement car Mickaël a déjà été condamné par le Tribunal du Havre en juillet 2017 pour les mêmes faits : Il s'agit de la mobilisation des fonctionnaires territoriaux, à l'appel des syndicats CGT et FO, pour des revendications salariales égalitaires.

La Mairie du Havre a traité cette mobilisation par le mépris et le refus de négocier, envenimant délibérément le climat.

Au moment où le Premier Ministre annonce une agression brutale pour détruire la Fonction publique, est-ce qu'il s'agit de condamner Mickaël pour faire peur à tous les fonctionnaires ?

**NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE !**

L'Union départementale invite les syndicats à prévoir dans leur agenda le rassemblement devant le Conseil de discipline en défense de Mickaël :

**Mardi 20 février à 9h30 devant le  
Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - 76230 Bois-Guillaume.**

**A noter :** Au départ du Havre, un départ en car est prévu pour aller soutenir notre camarade MICKAEL

Le départ du car est prévu le 20 février aux environs de 8h (à confirmer) – rdv parking Deschaseaux au Havre.

La participation financière s'élève à 10 €/personne.

Merci de vous inscrire rapidement auprès de Lydia par mail avec IMPERATIVEMENT les noms et prénoms des participants et le nom du syndicat s'il y a (cgtlehavre@orange.fr).



**MILITANTS  
PAS VOYOUS**



**STOP A LA CRIMINALISATION  
DE L'ACTION SYNDICALE**

**Billet d'humeur de Bruno Prépoleski  
Le MEDEF en rêvait, MACRON l'a fait !**

La CGT dans les comités d'établissement se bat pour augmenter les indemnités de licenciement, le patronat instaure les ruptures conventionnelles collectives.

La CGT se bat en comité d'établissement contre les PSE.  
Le patronat instaure le CSE.

La CGT se bat en CHSCT pour de meilleures conditions de travail, sur la sécurité et l'hygiène, impose au patronat des expertises.  
Le patronat instaure le SSCT, commission du CSE, sans moyens et surtout sans la possibilité de faire des expertises.

La CGT est un contre pouvoir face au patronat. Elle empêche les mauvais coups du patronat sur les salariés.

Le patronat en application des ordonnances met en place un conseil social et économique et un représentant de proximité.

Avec le représentant de proximité, le patronat voudrait en finir avec les DS et les syndicats.

L'employeur est propriétaire du capital et le salarié est propriétaire de sa force de travail.

**D'après vous qui aurait le rapport de force. Le patron ou le salarié ? à 1 contre 1 ?**

## **Mobilisation encore :**

**Dans la métallurgie travailler moins, mieux et tous... C'est possible et nécessaire !**

Les négociations dans la branche se poursuivent ! Après les classifications, le patronat de la métallurgie (l'UIMM) s'en prend au temps de travail des salariés. La négociation nationale s'ouvre et le ton est déjà donné.

### **Les objectifs de l'UIMM sont clairs, il s'agit :**

- D'allonger la durée du travail en dépassant largement les 35 heures. Par exemple, en passant les salariés au forfait jour à 282 jours par an contre 218 actuellement, et le quota des heures supplémentaires de 220 à 440 heures/an et par salarié ;
- De ne plus majorer les heures supplémentaires à 25 % et 50 % mais au mieux à 10 % ;
- De supprimer les majorations des heures de nuit.

### **L'archaïsme patronal !**

L'UIMM affiche un archaïsme social digne des maîtres de forge du XIXe siècle. La riposte des salariés de la métallurgie est indispensable pour résister aux assauts de l'UIMM et gagner une véritable réduction du temps de travail sans perte de salaire, créatrice d'emplois stables et source de bien être au travail comme dans la vie quotidienne.

### **Réduire le temps de travail c'est l'avenir !**

Parce que c'est la meilleure façon de supprimer le chômage et de créer des emplois. 4 millions d'emplois pourraient être créés en réduisant à 32 heures le temps de travail. La jeunesse du pays mérite qu'on prépare son avenir dès maintenant.

Les progrès techniques, l'accroissement de la productivité doivent servir à réduire l'intensité du travail et sa durée, pour en transformer le contenu, afin de permettre à chaque salarié de concilier vie professionnelle, vie privée et vie sociale.

Pour tenir compte des réalités de chacune des entreprises de la métallurgie, la CGT propose de réduire le temps de travail soit à la journée, à la semaine, au mois, à l'année dans certaines circonstances. A cela doit s'ajouter la mise en place de la retraite à taux plein dès 60 ans. Il devient de plus en plus urgent d'articuler contenu-charge-organisation et temps de travail d'une part, et temps de repos d'autre part, pour préserver la santé des salariés.

### **La CGT, est force de propositions**

#### **Pour la durée du travail :**

- ✓ Réduire le temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire
- ✓ Un repos journalier minimum de 13 heures ;
- ✓ Une amplitude maxi de la journée de travail de 11 heures pour raisons exceptionnelles après validation des Elus du personnel ;
- ✓ Par semaine : 2 jours de repos minimum consécutifs dont le dimanche ;
- ✓ Des pauses de 30 minutes au moins par jour avec un temps pour le repas.

#### **Pour les heures supplémentaires :**

- ✓ Elles sont nombreuses dans notre branche et leur encadrement est indispensable.
- Pour limiter les dérives patronales, le temps de travail maximum hebdomadaire ne doit pas dépasser 40 heures et 38 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives ;
- ✓ Un contingent maximum de 107 heures supplémentaires par an et par salarié ;
- ✓ Les heures supplémentaires dès la 33e heure doivent être

majorées de 25 % pour les 4 premières et 50 % pour les suivantes.

- ✓ Les temps d'habillage, les périodes de récupération/pause, restaurant, les temps de formation, les déplacements internes et professionnels doivent être considérés comme du temps de travail effectif.

**Les ingénieurs et cadres dans la métallurgie connaissent des journées et des semaines de travail à rallonge avec toutes les conséquences néfastes pour leur santé. Ils contestent les organisations actuelles de travail et aspirent à réduire leur temps de travail.**

### **Pour les ingénieurs et cadres, la CGT propose que :**

- ✓ L'ensemble des garanties relatives aux horaires collectifs leur soit appliqué comme le maximum journalier et hebdomadaire ainsi que les heures supplémentaires ;
- ✓ Pour les salariés en forfait-jour, le nombre de jours travaillés maximum soit porté à 200 jours par an. La charge de travail et l'organisation doivent être évaluées collectivement.

L'annualisation du temps de travail doit être justifiée économiquement et socialement. Elle doit être débattue dans les entreprises et la variation des horaires hebdomadaires doit osciller entre 30 et 40 heures maximum.

Les horaires de nuit, le travail des jours fériés doivent rester exceptionnels. Il convient de justifier, et de vérifier régulièrement leur utilité. Il faut une contrepartie en rapport à ces nuisances sur la santé et la vie privée et en particulier par une majoration des heures effectuées, des repos compensateurs et un départ anticipé à la retraite.

La charge et l'organisation du travail n'ont cessé de se dégrader ces dernières années et de ce fait, sont génératrices de maladies professionnelles, telles que les TMS (troubles musculosquelettiques), burn-out. Cette dégradation n'est pas une fatalité. Elle doit être combattue immédiatement et durablement. Pour la CGT, toutes les catégories professionnelles doivent pouvoir s'exprimer, agir et peser sur le contenu et l'organisation de leur travail.

### **Pour cela l'implication de toutes et tous est nécessaire !**

**La CGT favorise partout cette expression !**

### **Ensemble nous sommes plus forts !**

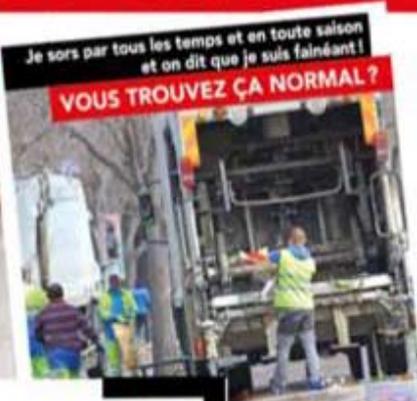
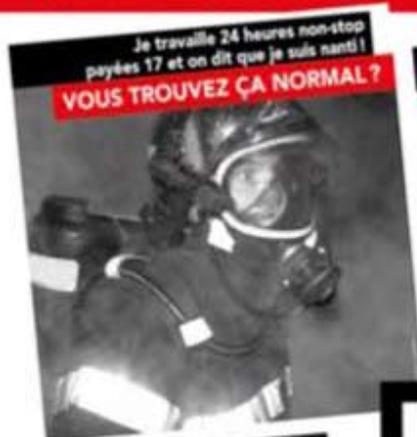
Les salariés de la métallurgie en France ne sont pas seuls à revendiquer une véritable réduction de travail.

En Allemagne, le puissant syndicat IG Metall, revendique dans les négociations nationales du secteur de l'industrie, la RTT à 28 heures par semaine avec une compensation salariale et 6 % d'augmentation générale des salaires.

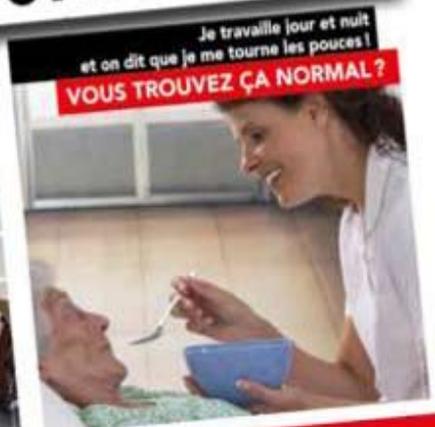
La CGT soutient ces revendications et les mobilisations des travailleurs en Allemagne.

# LE 22 MARS : TOUS ENSEMBLE POUR LE SERVICE PUBLIC

## AU SERVICE DU PUBLIC, AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



# FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES !



**SI VOUS NE PAYEZ PLUS  
DE FONCTIONNAIRES, VOUS PAIEREZ  
DES ACTIONNAIRES**

**LES FONCTIONNAIRES, ARTISANS  
DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

**FONCTIONNAIRES, NOTRE SEUL  
INTÉRÊT, C'EST LE VÔTRE,  
PAS CELUI D'UN ACTIONNAIRE**

**JOUR ET NUIT,  
LES FONCTIONNAIRES  
DANS VOTRE VIE**

**SUPPRIMER DES FONCTIONNAIRES,  
C'EST SUPPRIMER LE SERVICE PUBLIC**

**LES SERVICES PUBLICS OU  
LE RETOUR À LA CHARITÉ,  
J'AI FAIT MON CHOIX**



[www.cgt-servicespublics.fr](http://www.cgt-servicespublics.fr)

[facebook.com/cgtservicespublics](https://facebook.com/cgtservicespublics)



## Le Fil rouge N° 64 est paru



Aux côtés des auteurs du Maitron, de bien d'autres passionnés par ce «Voyage en terres d'espoir» notre Institut avec ce Fil rouge ambitionne de vous faire partager son enthousiasme pour cette transmission d'empreintes de vies au service de l'émancipation du progrès... Résonance et véritable action en vérité pour un élan mobilisateur.

On ne vit pas des mois à lire ou à relire des centaines de pages, à écouter, réécouter des dizaines et des dizaines de témoignages consacrés à tous ces témoins de notre histoire sociale, sans se laisser gagner par une véritable curiosité pour ces femmes et ces hommes. On ne va pas non plus à la recherche du moindre détail les concernant sans être pris par une profonde émotion, un profond respect pour ces militantes, ces militants, et la portée de leurs actes. Au final, des parcours aussi divers les uns que les autres et dont chaque évocation en dit long sur le sens du mot engagement. Une lecture précieuse par conséquent, si l'on considère qu'il est difficile de savoir où l'on va quand on ne sait pas d'où l'on vient. Ainsi, comme hier, la responsabilité du syndicalisme est grande aujourd'hui. Sa crédibilité se joue toujours autant sur sa capacité à organiser, rassembler, à conjuguer le pluralisme et l'efficacité, à être confiant et faire confiance aussi à cette nouvelle génération de femmes et d'hommes qui, à son tour désormais, a en charge d'écrire d'autres chapitres de cette histoire, bien commun à nous toutes et tous

**Réservez dès maintenant ce nouveau numéro du fil rouge**

# nvo

LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE  
LE MAGAZINE DES MILITANTS  
DE LA CGT  
nvo.fr

LE  
KIT STAND  
DES RÉFÉRENTS  
NVO



- > Deux dérouleurs
- > Un comptoir d'accueil
- > Une nappe
- > Deux drapeaux
- > Deux porte-magazines
- > Des goodies  
(stylos, autocollants, tours de cou, sacs)

> Bon de commande

Organisme (UD, CR, fédération) .....

Nom .....

Prénom .....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

*Téléphone obligatoire pour la livraison.*

Réf.	Désignation	PU TTC	Quantité	Montant
8170604	Kit stand référent-e NVO	1 400 €		
	Total de la commande			

Règlement par chèque n° □□□□□□□□□□ à l'ordre de la NVO  
Banque .....

ADRESSEZ CE BULLETIN À : NVO – Case 600 – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex  
Tél. : 0149 88 68 50 / Fax : 0149 88 68 66 – commercial@nvo.fr





**INCLUS**  
DANS L'ABONNEMENT NVO

**6€** au lieu de ~~6,50€~~

**DOSSIER**  
**SUPPRESSION DE L'ISF**  
**LE CAPITAL MOINS TAXÉ**

**MACRON AU SERVICE**  
**DES PLUS RICHES**

**PARUTION**  
**LE 19 JANVIER 2018**

**boutique.nvo.fr**

## Bon de commande VO Impôts 2018

Code article 03180121 / Prix unitaire : 6 €

Nb. ex.  x 6 € =  €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de *La Vie Ouvrière*

Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme  M.  VOTRE UD

NOM\*

PRÉNOM\*

N°\*  RUE\*

CODE POSTAL\*  VILLE\*

TÉL. FIXE\*

TÉL. PORTABLE\*

COURRIEL\*

FACTURE OUI  NON

\* Champs obligatoires

code origine : mag



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 / Fax : 01 49 88 68 66 – commercial@nvo.fr

Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.